

**AVIS**  
**D'APPEL D'OFFRES ADM2020-01**

**SERVICES DE GARDE ET SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE POUR LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT.**



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des services professionnels de garde et surveillance et de patrouille de sécurité municipale.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **16 avril 2020** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres ADM2020-01 – Services de garde et surveillance et de patrouille de sécurité communautaire pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot** » et le nom du soumissionnaire, dûment remplies sur le formulaire de soumission fourni à cet effet. Les soumissions doivent être rédigées en français et inclure tous les documents listés à l'article 7, en 1 original et 3 copies, ainsi qu'une enveloppe distincte scellée contenant le bordereau de soumission indiquant le prix proposé.

Les soumissions devront être reçues au service du Greffe à l'Hôtel de Ville situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 13h30 le jeudi 7 mai 2020.** Toutes les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées et retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

**IMPORTANT :** Si les bureaux de la Ville sont encore fermés au public à la date de l'ouverture des soumissions, les soumissionnaires qui viendront porter leur soumission directement à l'Hôtel de Ville devront déposer celle-ci dans la boîte disposée à cette fin. Ils devront ensuite sonner afin d'aviser la réceptionniste de la Ville du dépôt de leur soumission. Cette dernière ira immédiatement estamper la date et l'heure de réception de la soumission sur l'enveloppe. Le soumissionnaire aura donc l'opportunité de prendre une photographie de son enveloppe avec l'estampe tenant lieu d'accusé de réception de la soumission.

Les soumissions seront ouvertes immédiatement après 13h30 le jeudi 7 mai. Veuillez prendre note qu'exceptionnellement, l'ouverture des soumissions pourrait avoir lieu à huit clos devant deux employés de la Ville qui agiront comme témoins. Seuls les noms des soumissionnaires apparaissant au formulaire de soumission seront dévoilés lors de l'ouverture des soumissions. Un enregistrement vidéo de l'ouverture des soumissions sera produit et rendu disponible sur le site SÉAO dans les 3 jours suivant l'ouverture des soumissions. Les résultats de l'ouverture des soumissions pourront aussi être communiqués aux soumissionnaires par téléphone ou par courriel sur demande.

Pour cet appel d'offres, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation selon divers critères relatifs au mandat proposé et établis selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Les critères qui seront utilisés pour évaluer les soumissions reçues sont :

Critères	Pondération (points)
1. Expérience et capacité de l'entreprise	
1.1 Existence corporative (5 points)	30
1.2 Réalisation de mandats similaires (25 points)	
2. Expérience et expertise du chargé de projet	10
3. Expérience et expertise des agents de sécurité et de la relève	30
4. Compréhension du mandat et méthodologie	25
5. Qualité de l'offre de services	5
6. TOTAL	100

Le pointage intérimaire minimal requis est de 70 points.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information, vous devez communiquer par écrit avec Madame Catherine Fortier-Pesant, Directrice des services juridiques et Greffière, à l'adresse courriel suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) ou par téléphone au (514) 453-4128 poste 2225.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 14 avril 2020.

M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant  
Directrice des services juridiques et greffière

---